

A destination de la Presse Régionale

Le Grand Bol d'Air n°68 - Lettre d'informations aérostatiques

Jeudi 30 octobre 2014

*Le service presse de Pilâtre de Rozier Organisation se propose de vous adresser, **chaque mois, différentes informations, à votre intention**, que vous pourrez juger intéressantes de relayer ou sur lesquelles vous pourrez souhaiter des éléments complémentaires. Les montgolfières en Lorraine, c'est sur Chambley Planet'Air.*

Sessions de formation d'hiver

L'automne et particulièrement l'hiver sont des saisons propices pour la formation théorique de l'enseignement aéronautique. De novembre à janvier, les 60 heures de cours concernant l'apprentissage obligatoire seront dispensées aux futurs pilotes de montgolfières au Centre de Formation Pilâtre de Rozier à Chambley Planet'Air. Ces cours traiteront plusieurs thèmes tels que l'observation météorologique, les règles de vol, la sécurité, l'espace aérien, les documents à bord, etc. Et s'il arrive que la météo soit de la partie, quelques heures de vol pourront s'intercaler pour le plus grand plaisir des élèves-pilotes. Les vols d'hiver sont souvent exceptionnels.

Les licences européennes en attente

En avril 2015, de nouvelles licences européennes devaient voir le jour, ainsi que l'obligation pour les écoles et centres de formation de se mettre en harmonie avec la nouvelle réglementation de l'Union Européenne. Las, sous la pression des fédérations, un moratoire de 4 ans a été récemment annoncé par l'E.A.S.A. (Agence Européenne de la Sécurité Aérienne). A priori pas de changement avant 2018. L'Ecole Internationale d'Aérostation gérée par Pilâtre de Rozier Organisation, va néanmoins faire évoluer la formation vers les nouvelles normes.

Formation « vol de nuit »

Après l'obtention de sa licence délivrée par la Direction Générale de l'Aviation Civile, un pilote de montgolfière peut souhaiter se former à des qualifications supplémentaires comme celles de radio française et/ou anglaise, vol de nuit, et d'obtenir des D.N.C. (Déclaration de Niveau de Compétence) nécessaires pour le largage de parachutistes, d'ailes delta, l'export de banderoles, etc.

Le « vol de nuit » est une qualification recherchée par les pilotes de ballons. Dans les faits, cela se passe un peu plus d'une heure avant le lever du soleil. La montgolfière doit être équipée d'un balisage nocturne, d'une radio, d'un transpondeur avec un instructeur qualifié à son bord. Pour les novices, il s'agit toujours d'une expérience inoubliable. Presque les mêmes sensations que lors du premier vol solo, estiment certains. Pour l'heure, les dates de la formation « vol de nuit » ne sont pas encore arrêtées car elles dépendent de l'évolution de la météo.